GUIDE D'ÉTUDE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE SYSTÈME DE COTE ÉNERGUIDE (SCE) V.15

Examen de base du conseiller en efficacité énergétique

Guide d'étude supplémentaire

Novembre 2018









Remerciements et clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé avec l'appui financier de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario.

Ressources naturelles Canada (RNCan) a aidé CIET et Knowenergy dans le cadre de ce projet en fournissant des informations accessibles au public sur le programme du Système de cote ÉnerGuide. Cependant, l'assistance de RNCan n'implique pas l'approbation de ce produit.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH) a aimablement accepté de partager les chiffres de son Manuel canadien du constructeur de maisons.



Introduction

Les conseillers en efficacité énergétique utilisent le Système de cote ÉnerGuide (SCE) pour évaluer la performance énergétique et le potentiel de réaliser des économies d'énergie des maisons aux stades de la conception, de la construction et de la rénovation. Dans le cadre de leurs fonctions, les conseillers en efficacité énergétique sont tenus de fournir des conseils utiles aux propriétaires et aux constructeurs résidentiels qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique des maisons. Les conseillers en efficacité énergétique qualifiés doivent avoir les connaissances et l'expérience nécessaires dans les domaines suivants :

- Le Système de cote ÉnerGuide;
- Les pratiques de construction résidentielle pour les bâtiments de faible hauteur, y compris les immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM);
- Les pratiques de rénovation en matière d'efficacité énergétique;
- La science du bâtiment;
- Les compétences de base en arithmétique, en géométrie et en informatique;
- > Les exigences liées à la collecte de données;
- La modélisation de simulations énergétiques à l'aide de HOT2000;
- Les bonnes relations avec la clientèle.

Pour être inscrits à titre de conseillers en efficacité énergétique en vue d'offrir les services avec le SCE version 15, les candidats doivent démontrer leurs compétences en :1

- 1 réussissant l'examen de base:
- 2 réussissant l'examen du conseiller en efficacité énergétique avec le SCE version 15;
- 3 être affilié à au moins un organisme de services autorisé;
- 4 être inscrit auprès de Ressources naturelles Canada en :
 - réussissant l'examen de base et l'examen de conseiller en efficacité énergétique;
 - Complétant les dossiers d'approbation à la satisfaction du spécialiste de l'assurance qualité de l'organisme de services;
 - Fournissant la preuve d'une vérification du casier judiciaire au responsable de l'organisme de services.

Réf.: 8430 3

1

¹ Ressources naturelles Canada. (2017). "Registration Process for an Energy Advisor: Administrative Procedures" (Version 15.4, pp. 18-20), Canada.



Pour vous inscrire afin de fournir les services du Système de cote ÉnerGuide aux immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM), le conseiller en efficacité énergétique doit :

- 1 Satisfaire à toutes les exigences du conseiller en efficacité énergétique énumérées ci-dessus;
- 2 Réussir l'examen sur les immeubles résidentiels à logements multiples;
- 3 Complétez les dossiers d'approbation pour les IRLM à la satisfaction du spécialiste de l'assurance qualité de l'organisme de services.

L'organisme de services est responsable de la vérification et de l'assurance de la compétence de ses conseillers en efficacité énergétique. RNCan recommande un ensemble de dossiers probatoires de base. Toutefois, si l'organisme de services le juge nécessaire, le candidat conseiller en efficacité énergétique peut être appelé à compléter des fichiers supplémentaires.

RNCan a élaboré un profil de compétences complet (veuillez suivre <u>ce lien</u>²) comprenant un certain nombre d'objectifs d'apprentissage pour guider les candidats dans leur préparation à l'examen. Le contenu de ce document est destiné à servir de guide d'étude supplémentaire pour aider les candidats à déterminer s'ils sont prêts à réussir l'examen de conseiller en efficacité énergétique pour le Système de cote ÉnerGuide V.15 (obligatoire pour les conseillers en efficacité énergétique et les spécialistes de l'assurance qualité). Cependant, il ne devrait pas être utilisé comme seule ressource pour se préparer à l'examen. Les candidats doivent utiliser ce guide supplémentaire une fois qu'ils se sentent suffisamment préparés pour réussir l'examen. En plus d'utiliser ce guide, les candidats sont invités à lire la dernière version des références répertoriées dans le présent document et à consulter le Système de cote ÉnerGuide V.15 de RNCan - Profil de compétences de l'examen du conseiller en efficacité énergétique disponible sur son <u>site Web</u>³.

Ce guide d'étude se concentre sur le processus d'examen du conseiller en efficacité énergétique et oriente les candidats vers les documents appropriés nécessaires à la préparation à l'examen. Il fournit également des questions pratiques pour aider les candidats à comprendre les types de questions retrouvés dans l'examen.

Réf.: 8430 4

_

² https://www.rncan.gc.ca/energie/efficacite/maisons/20567.

³ http://www.nrcan.gc.ca/energy/efficiency/housing/new-homes/16631.



1 L'examen du conseiller en efficacité énergétique – pour le Système de cote ÉnerGuide version 15

L'examen du conseiller en efficacité énergétique pour le Système de cote ÉnerGuide version 15 est conçu pour évaluer les connaissances des candidats en matière d'évaluations et de descriptions de la performance énergétique des maisons. L'examen de trois heures comprend 150 questions. Il existe 4 catégories et 27 compétences ou sous-catégories, avec un total de 220 objectifs d'apprentissage. Les quatre catégories sont les suivantes :

- 1 Le Système de cote ÉnerGuide;
- 2 Logiciel de simulation HOT2000 version 11;
- 3 Administration et livraison du Système de cote ÉnerGuide, version 15;
- 4 Assurance de la qualité du Système de cote ÉnerGuide, version 15 Généralités.

1.1 Pièges typiques

L'une des erreurs les plus courantes commises par les candidats lors de leur préparation à l'examen du conseiller en efficacité énergétique pour le Système de cote ÉnerGuide version 15, en particulier ceux qui ont déjà attribué une cote énergétique SCE dans les versions précédentes, est de supposer qu'ils ont déjà acquis toutes les connaissances fondamentales nécessaires pour réussir le nouvel examen. Les conseillers en efficacité énergétique qui procurent des cotes SCE de 0-100 sont avertis qu'il existe des changements importants entre les versions 10 et 15 (voir la liste ci-dessous). À ce titre, tous les candidats sont invités à se préparer soigneusement à l'examen. Le manque de préparation est la principale cause d'échec.

Les candidats doivent maîtriser les connaissances requises pour fournir tous les services suivants :

- Service de base;
- > Service de mise à niveau de rénovation;
- > Service de construction d'une porte de soufflerie;
- > Service de mise à niveau de nouvelles constructions résidentielles.

Ce qui suit est une liste des principales modifications apportées à la norme ERS par rapport à la version précédente :

- > Une échelle révisée qui utilise les unités d'énergie réelles et fournit l'évaluation des maisons en gigajoules par an;
- > Un périmètre d'évaluation étendu pour prendre en compte le refroidissement d'espace;
- La cote ÉnerGuide indique désormais les contributions d'énergies renouvelables sur place;
- > Conditions de fonctionnement standard mises à jour;
- Les dispositions permettant d'ajuster les charges de base électriques et les charges d'eau chaude pour les maisons certifiées carbone net zéro;
- Minimisation des ajustements inhérents à la cote ÉnerGuide en fonction de politiques, tels que la taille de la maison ou la source d'énergie;
- > Plusieurs types de prestation de services sont définis.

Comment se préparer à l'examen du conseiller en efficacité énergétique pour le Système de cote ÉnerGuide version 15

Dans un premier temps, les candidats doivent lire le Manuel du candidat à l'examen qui donne de l'information sur :

- Le processus d'élaboration de l'examen;
- La façon de se préparer aux examens:
- La façon de s'inscrire et payer les frais pour passer un examen;
- > Le processus le jour de l'examen;
- > La déclaration d'adhésion du candidat

Les connaissances requises pour devenir un conseiller en efficacité énergétique certifié sont vastes et couvrent la plupart des éléments qui influencent la performance énergétique d'une maison. Pour cette raison, RNCan fournit une liste de profils de compétences appropriés décrivant les objectifs d'apprentissage [Échange de fichiers/Système de cote ÉnerGuide V.15 – Profiles de compétences du conseiller en efficacité énergétique]⁴ requis pour étudier le Système de cote ÉnerGuide V.15. Ces profils fournissent aux candidats les références suggérées pour chaque objectif d'apprentissage.

Tous les objectifs d'apprentissage dans ces profils de compétences sont importants, même si certains nécessitent une attention particulière. Pour aider les candidats à mieux se préparer, RNCan a identifié les 110 objectifs d'apprentissage les plus difficiles qui se trouvent dans les différentes catégories de profils de compétences. Nous suggérons aux candidats d'accorder une attention particulière à leur étude (File Exchange/Support Doc V.15 exam EAs)⁴

⁴ https://fileexchange.nrcan.gc.ca/. Nom d'usager = oee_sh_user Mot de passe = \$23welcomeU.

Pour aider les candidats à se familiariser avec le contenu de l'examen, le <u>site Web de l'examen</u>⁵ propose un tutoriel et un exemple de questionnaire que les candidats peuvent suivre après s'être inscrits à l'adresse https://nrcan.ysasecure.com/. Cet exemple de questionnaire de 15 minutes comprend 15 questions à choix multiples similaires à celles posées dans l'examen de base et dans les trois examens du Système de cote ÉnerGuide (à savoir SCE version 15 - Examen du conseiller en efficacité énergétique, SCE version 15.5 - Examen du spécialiste en assurance de la qualité et Examen du gestionnaire d'organisme de services).

Conseils

- 1 Étudiez les documents référencés dans la section de référence ci-dessous;
- 2 Lisez ce guide d'étude.
- 3 Répondez au questionnaire du didacticiel et à celui de l'exemple bien avant l'examen.
- 4 Assurez-vous d'arriver au lieu de l'examen 30 minutes à l'avance pour vous préparer;
- 5 Pour tirer le meilleur parti du temps imparti, marquez les questions pour lesquelles vous n'êtes pas certain. En cas d'incertitude, les candidats doivent utiliser cette fonctionnalité de signet et passer aux autres questions, car les questions incertaines pourraient devenir plus compréhensibles au fur et à mesure de leur progression dans l'examen. Les candidats peuvent donc ultérieurement revenir sur ces questions plus difficiles.
- 6 Surtout, préparez-vous bien et soyez prêt!

1.2 Mise en garde

Pour devenir un conseiller en efficacité énergétique qualifié et efficace, le candidat doit atteindre tous les objectifs d'apprentissage, pas seulement les plus difficiles. Ce guide n'est pas conçu pour réduire le temps de préparation des candidats, il est plutôt conçu pour sensibiliser et améliorer la compréhension sur les parties les plus difficiles de l'examen.

Comparé aux versions précédentes (à savoir SCE 1-100), le nouveau SCE version 15 contient plusieurs modifications. Pour maximiser leurs chances de réussite à l'examen du conseiller en efficacité énergétique du Système de cote ÉnerGuide version 15, les candidats doivent étudier attentivement les dernières versions de la documentation pertinente.

⁵ https://nrcan.ysasecure.com/.



Rappelez-vous : le fait d'être un conseiller en efficacité énergétique SCE 0-100 ne signifie pas que vous pouvez facilement passer l'examen du conseiller en efficacité énergétique du Système de cote ÉnerGuide version 15!

1.3 Commentaires et rapports d'erreurs

Veuillez signaler toute erreur trouvée dans le guide ou soumettre vos commentaires à ea.study.guides@cietcanada.com.



2 Références

Ce qui suit est une liste des références essentielles à étudier en préparation à l'examen du conseiller en efficacité énergétique du Système de cote ÉnerGuide version 15 :

- 1 Profil de compétences à l'examen du conseiller en efficacité énergétique;
- 2 Système de cote ÉnerGuide Norme Version 15.5;
- 3 Système de cote ÉnerGuide Procédures techniques Version 15.5;
- 4 Système de cote ÉnerGuide Guide de l'utilisateur HOT2000 Version 15.5;
- 5 Système de cote ÉnerGuide Procédures administratives Version 15.5;
- 6 Système de cote ÉnerGuide Procédures pour l'assurance de la qualité Version 15.5;
- 7 Système de cote ÉnerGuide Guide de l'utilisateur pour la soumission de fichiers électroniques Version 15.5.

Pour obtenir les plus récentes versions des documents ci-dessus, les candidats doivent consulter <u>Échange de fichiers</u> ou contacter RNCan. Pour obtenir les identifiants de connexion, veuillez contacter RNCan à l'adresse suivante : <u>nrcan.homes-maisons.rncan@canada.ca.</u>



Annexe I

Questions d'exercice

Cette section fournit des questions d'exercice pour aider les candidats à comprendre les types de questions posées lors de l'examen du conseiller en efficacité énergétique. Ces questions ne sont pas tirées de la série de questions de l'examen. Elles sont l'interprétation par l'auteur des questions que les candidats peuvent rencontrer, elles peuvent donc différer des questions réelles, à la fois dans leur format et leur contenu.

- 1 Identifiez les types de systèmes pouvant être modélisés dans l'écran de combinaison chaleur/eau chaude domestique.
 - A) Systèmes combinés de chauffe-eau au propane, au gaz et au mazout et à réservoir de stockage (à condensation ou sans condensation);
 - B) Systèmes combinés de chauffe-eau instantané au gaz sans réservoir de stockage secondaire (à condensation ou sans condensation);
 - C) Systèmes combinés de chauffe-eau instantané au propane avec un réservoir de stockage secondaire (à condensation ou sans condensation);
 - D) Systèmes combinés utilisant une chaudière à mazout.
- 2 Comment le conseiller en efficacité énergétique doit-il préparer le fichier HOT2000 en vue de son envoi à l'organisme de services?
 - A) Le conseiller en efficacité énergétique modélise la maison dans HOT2000, enregistre les calculs sous forme de fichier «h2k» et soumet le fichier d'évaluation de la maison à l'organisme de services énergétiques.
 - B) Le conseiller en efficacité énergétique modélise la maison dans HOT2000, enregistre les calculs sous forme de fichier «hse» et soumet le fichier d'évaluation de la maison à l'organisme de services énergétiques.
 - C) Le conseiller en efficacité énergétique modélise la maison dans HOT2000 et enregistre les calculs sous forme de fichier XML. Le propriétaire transmet le dossier d'évaluation de la maison à l'organisme de services énergétiques;
 - D) Le conseiller en efficacité énergétique modélise la maison dans HOT2000 et enregistre les calculs sous forme de fichier TXT. Le propriétaire convertit le fichier d'évaluation de la maison en une fiche d'informations sur le propriétaire à l'aide du générateur de rapports et le soumet à l'organisme de services énergétiques.



- 3 Un conseiller en efficacité énergétique doit être affilié à un organisme de services autorisé et s'être enregistré auprès de Ressources naturelles Canada avant de pouvoir offrir les services du Système de cote ÉnerGuide. Parmi les éléments suivants, lequel ne fait pas partie des exigences d'inscription des candidats comme conseillers en efficacité énergétique?
 - A) Démontrer ses compétences en réussissant l'examen de base et l'examen du conseiller en efficacité énergétique;
 - B) Fournir à l'organisme de services la preuve de possession d'un numéro de garantie pour les maisons ou de son équivalent provincial ou territorial;
 - C) Compléter les dossiers probatoires à la satisfaction du spécialiste de l'assurance de la qualité de l'organisme de services;
 - D) Fournir la preuve d'une vérification du casier judiciaire au responsable de l'organisme de services.
- 4 Dans le cas d'équipements à combustion solide, le conseiller en efficacité énergétique doit collecter les informations suivantes :
 - A) Le fabricant et le modèle de l'équipement, que le clapet d'air soit ouvert ou fermé;
 - B) Le type d'équipement, le diamètre de la cheminée, que le clapet d'air soit ouvert ou fermé;
 - C) Le type d'équipement, le diamètre de la cheminée et la température des gaz d'échappement;
 - D) Le type d'équipement, le diamètre de la cheminée, la température des gaz d'échappement et le niveau de perte de rayonnement.
- 5 Que représente la consommation d'énergie annuelle évaluée?
 - A) La somme du chauffage, de la climatisation, de la production d'eau domestique, de la distribution d'air de ventilation (consommation d'énergie électrique uniquement) et des charges de base électriques;
 - B) La distribution d'air de ventilation (consommation d'énergie électrique uniquement) et des charges de base électriques;
 - C) La somme du chauffage, de la climatisation et du chauffage de l'eau à usage domestique;
 - D) Aucune de ces réponses.
- 6 Les plinthes, les fournaises, les chaudières et les appareils à combustible solide peuvent servir de systèmes supplémentaires. Dans ce cas, quelles sont les données à collecter?
 - A) Le type d'équipement, la source d'énergie, la présence d'un pilote et la consommation d'énergie de la veilleuse si disponible;
 - B) Le type d'équipement, diamètre de la cheminée, si le clapet d'air est ouvert ou fermé, et le nombre d'ouvertures de taille identique (pour les IRLM de l'ensemble du bâtiment);
 - C) Le type d'équipement, le diamètre de la cheminée et la température des gaz d'échappement;
 - D) Les données ne sont pas nécessaires dans ce cas.

- 7 Les puits de lumière, les fenêtres des portes et les portes-fenêtres coulissantes doivent être modélisés :
 - A) Dans l'assistant;
 - B) Dans l'interface principale à la sortie de l'assistant;
 - C) Dans l'assistant et dans l'interface principale lors de la sortie de l'assistant;
 - D) Aucune de ces réponses.
- 8 Lors de la modélisation d'un système de chauffage par rayonnement, la ou les données exigées pour la modélisation à saisir dans l'écran de chauffage par rayonnement est ou sont les suivantes :
 - A) Le fabricant, le modèle et la capacité de chauffage;
 - B) La température effective et le pourcentage de la surface chauffée par rayonnement;
 - C) Le facteur énergétique du chauffage par rayonnement;
 - D) La capacité de chauffage et le facteur énergétique du chauffage par rayonnement.
- 9 Le taux de renouvellement de l'air par heure pour une différence de pression d'air forcé de 50 Pa est calculé par le logiciel de mesure d'étanchéité de porte soufflante selon les résultats du test d'infiltrométrie de l'air à l'aide d'une formule dans laquelle :
 - A) $Q = C\Delta P$:
 - B) $Q = C\Delta P^n$;
 - C) $Q = m\Delta P^c$:
 - D) Q = $n\Delta P^c$.
- 10 Si un clapet de ventilation motorisé n'est pas une option répertoriée dans le menu déroulant pour la catégorie Type d'équipement (par exemple, pour une fournaise au mazout avec tête à rétention de flamme ou une fournaise au gaz avec veilleuse continue), comment l'utilisateur doit-il modifier la valeur par défaut du diamètre de combustion dans HOT2000?
 - A) Diminution de 25 mm (1 po);
 - B) Augmentation de 25 mm (1 po);
 - C) Augmentation de 52 mm (2 po);
 - D) Ne pas modifier la valeur par défaut.
- 11 Lors de la modélisation d'une thermopompe en tant que pompe géothermique, quel type d'information suivant n'est pas requis dans HOT2000?
 - A) La fonction de l'appareil en spécifiant si la thermopompe est utilisée pour le chauffage uniquement ou à la fois pour le chauffage et le refroidissement;
 - B) Le type d'équipement central en sélectionnant le type de produit en tant que système bibloc central, système monobloc central ou mini-système bibloc sans conduit;
 - C) L'efficacité de chauffage ou de refroidissement;
 - D) Le type de coupure de température.



- 12 La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) énonce les règles générales régissant la manière dont les organisations du secteur privé recueillent, utilisent ou divulguent des renseignements personnels dans le cadre d'activités commerciales menées partout au Canada. Parmi les affirmations suivantes, laquelle est vraie?
 - A) Cela s'applique également aux organisations qui ne sont pas engagées dans une activité commerciale;
 - B) Cela s'applique également aux informations personnelles d'employés liés à des emplois, des engagements ou des entreprises sous réglementation fédérale (par exemple : les banques, les compagnies aériennes et les sociétés de télécommunications);
 - C) Cela s'applique également aux organisations qui fonctionnent entièrement dans une seule province, dont la législation est réputée essentiellement similaire à la LPRPDE, si les renseignements personnels ne franchissent pas les limites du cadre provincial ou national;
 - D) Cela ne s'applique pas aux organisations qui fonctionnent entièrement dans une seule province, dont la législation est jugée essentiellement similaire à la LPRPDE, si les renseignements personnels dépassent les limites du cadre provincial ou national.
- 13 Pour les maisons ayant un rendement énergétique net zéro, les exigences en matière de collecte de données pour les sécheuses sont les suivantes :
 - A) Consommation annuelle d'énergie figurant sur l'étiquette ÉnerGuide;
 - B) Nom du fabricant et numéro de modèle;
 - C) Nom du fabricant, numéro de modèle et consommation annuelle d'énergie figurant sur l'étiquette ÉnerGuide;
 - D) Aucune de ces réponses.
- 14 Comment et pourquoi un conseiller en efficacité énergétique devrait-il créer des esquisses de géométrie et des plans de construction?
 - A) Les esquisses de géométrie et les plans de construction ne sont pas obligatoires et le conseiller en efficacité énergétique peut effectuer la procédure du Système de cote ÉnerGuide sans eux.
 - B) Les esquisses de géométrie et les plans de construction doivent être clairs, complets et suffisamment détaillés pour qu'un tiers puisse recréer les calculs de géométrie de la maison;
 - C) Les esquisses de géométrie et les plans de construction doivent être dessinés par un tiers spécialiste afin de documenter la forme de la maison pour RNCan;
 - D) Il n'est pas nécessaire que les esquisses de géométrie et les plans de construction soient extrêmement détaillés, car leur objectif principal est de fournir à une tierce partie une idée générale de la géométrie de la maison.
- 15 Comment modéliser le revêtement des parois de puits de lumière dans HOT2000 lorsqu'il est situé dans un toit dont la profondeur est remplie d'isolant?
 - A) Le mur indépendamment de son inclinaison;
 - B) La configuration du bloc de verre;
 - C) La fenêtre indépendamment de son inclinaison;
 - D) Peut être ignoré.



- 16 Si l'efficacité d'une thermopompe ou d'un système de climatisation est inconnue, quelles autres données devraient être collectées exclusivement?
 - A) La fonction de l'appareil;
 - B) Le fabricant et le numéro de modèle;
 - C) Si le sous-sol est climatisé ou non;
 - D) Le numéro de modèle des serpentins du condenseur et de l'évaporateur des thermopompes à l'air et des systèmes centraux de climatisation.
- 17 Dans quelles conditions la température des thermopompes à coupure doit-elle être considérée comme étant restreinte?
 - A) Si la thermopompe à air s'arrête alors qu'elle n'est pas en mesure de supporter la charge de chauffage de l'espace totale;
 - B) Si la thermopompe à air s'arrête à une température définie par l'utilisateur;
 - C) Si la température intérieure atteint 22 °C (72 °F);
 - D) Si le système mécanique de la maison est équipé d'un ventilateur-récupérateur de chaleur équilibré.
- 18 Les marques officielles du Système de cote ÉnerGuide (SCE) ne doivent jamais être utilisées pour :
 - A) suggérer que RNCan ou tout autre organisme gouvernemental approuve une organisation, une entreprise ou un produit particulier;
 - B) associer la marque officielle ou l'identificateur graphique du SCE à des produits ou des services ne relevant pas du Système de cote ÉnerGuide de RNCan;
 - C) dénigrer le gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada ou tout autre organisme gouvernemental;
 - D) Tout ce qui précède.
- 19 Pour passer les examens SCE, les futurs conseillers en efficacité énergétique doivent :
 - A) S'inscrire pour passer le ou les examens pertinents dans un centre d'examen agréé par Ressources naturelles Canada, acquitter les frais d'examen, passer l'examen en présence d'un surveillant d'examen approuvé par Ressources naturelles Canada et obtenir la note de passage à ces examens;
 - B) S'inscrire pour passer le ou les examens pertinents dans un centre d'examen agréé par un organisme de services du Canada, payer les frais d'examen, passer l'examen en présence d'un surveillant de l'examen approuvé par le responsable de l'organisme de services et obtenir la note de passage requise pour ces examens;
 - C) S'inscrire pour passer le ou les examens pertinents en ligne, passer les examens et obtenir la note de passage requise pour ces examens;
 - D) Payer les frais d'examen (aucune inscription n'est nécessaire), passer l'examen en ligne et obtenir une note de passage à cet examen.

- 20 Lequel des éléments suivants n'est pas un champ de données dans l'écran principal du sélecteur de maison ?
 - A) Type de maison;
 - B) Type de système de chauffage;
 - C) Type de plafond;
 - D) Année de construction.
- 21 La géométrie (empreinte) d'une maison peut être initialement estimée avec HOT2000 en spécifiant la largeur et profondeur ou le périmètre et la superficie de l'empreinte de la maison. De quelle façon la largeur et profondeur ou le périmètre et la surface doivent-ils être déterminés?
 - A) largeur et profondeur ou périmètre et surface déterminés aux extrémités intérieures des murs entourant le volume chauffé;
 - B) largeur et profondeur ou périmètre et surface déterminés aux extrémités extérieures des murs entourant le volume chauffé;
 - C) largeur et profondeur ou périmètre et surface déterminés aux extrémités intérieures des murs entourant le volume chauffé et non chauffé;
 - D) largeur et profondeur ou périmètre et surface déterminés aux extrémités extérieures des murs entourant le volume chauffé et non chauffé.
- 22 Lequel des éléments suivants n'est pas un système d'eau chaude domestique valide ?
 - A) Système d'eau chaude à condensation par thermopompe;
 - B) Système d'eau chaude à réservoir conventionnel à l'huile:
 - C) Système d'eau chaude au gaz à tirage induit;
 - D) Système d'eau chaude au propane sans réservoir.
- 23 Quelle est la première étape à effectuer par le conseiller en efficacité énergétique pour lancer un service de modernisation d'une maison?
 - A) Déterminer le potentiel de mises à niveau énergétique, y compris celles sur des travaux prévus:
 - B) Discuter des plans de rénovation possibles et de toute préoccupation que le propriétaire pourrait avoir concernant sa maison;
 - C) S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations du service de base ou effectuer un service de base s'il n'a pas été exécuté;
 - D) Modéliser la maison et les mises à niveau dans HOT2000 pour évaluer la réduction potentielle de la consommation d'énergie.



Guide d'étude supplémentaire sur le système de cote ÉnerGuide (SCE) V.15

Examen de base du conseiller en efficacité énergétique

Clé de correction :				
1. A	6. A	11. B	16. B	21. B
2. A	7. B	12. B	17. B	22. A
3. B	8. B	13. C	18. D	23. C
4. B	9. B	14. B	19. A	
5. A	10. A	15. D	20. B	

Merci d'avoir pris le temps de parcourir ce guide d'étude supplémentaire.

Nous espérons que vous avez trouvé ce matériel utile

Nous vous souhaitons un grand succès!

